

GPEC : gestion de l'emploi et parcours professionnels, comment peser ?

Analyse critique d'accords GPEC et étude de cas

Obligatoire dans les entreprises de plus de 300 salariés, fortement conseillée en deçà, la GPEC connaît un nouveau cadre légal.

En 2005 (loi de cohésion sociale), le législateur voulait déjà imposer à l'employeur ce débat avec les représentants du personnel.

Depuis la loi de sécurisation de l'emploi (2013) jusqu'à la récente loi « avenir professionnel » (2018), le sujet est relancé mais comment passer des déclarations d'intention à un accord qui ouvre réellement des possibilités d'évolution aux salariés ?

Objectifs

- Maîtriser le nouveau cadre de la négociation GPEC
- Avoir les moyens d'établir son propre diagnostic
- Réunir des propositions concrètes pour un futur accord

GPEC : le 3^e bloc de négociation obligatoire

Que faut-il entendre par Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences aujourd'hui ?

Thématiques obligatoires et facultatives, accords préexistants

À quel niveau pertinent négocier : groupe, entreprise, établissement ?

Réaliser votre diagnostic pour préparer la négociation

Prendre appui sur la BDES et les consultations périodiques (orientations stratégiques et politique sociale) pour décrypter les objectifs et enjeux de l'entreprise.

Dresser un bilan des outils existants (cartographie des emplois, fiches métiers, entretiens professionnels, ...) et du suivi des accords ou plans d'action en cours (génération, pénibilité, égalité professionnelle, handicap, formation, mobilités...).

Construire son point de vue à partir d'un état des lieux (démographie, qualifications, turnover...).

Obtenir une GPEC utile aux salariés

Consolider l'emploi en lien avec la stratégie : CDI plutôt que précaires, recrutement, qualification, communication sur les emplois et compétences attendus demain.

Valoriser et développer les compétences internes par l'accès à la formation qualifiante, une gestion dynamique des parcours professionnels, la transmission des compétences.

Suivre votre accord ou le plan d'action à partir de tableaux de bord, d'une BDES enrichie et de la consultation sur la politique sociale.



1 jour



Juriste social
Possibilité de session intra toute l'année



1400 € nets
quel que soit le nombre de participants



200 € de remise pour les abonnés ALINÉA